
Guide creation d'entreprise

Comores



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Comores

02 Zones franches et régimes spéciaux - Comores



Créer une entreprise - Comores

Aperçu de la création d'entreprise aux Comores

La création d'une entreprise aux Comores est régie par le Code du Commerce et diverses lois spécifiques. Le processus implique plusieurs étapes administratives, le choix d'une forme juridique appropriée et l'accomplissement de formalités légales auprès des autorités compétentes. Les Comores, en tant que pays en développement, s'efforce d'améliorer son environnement des affaires, mais les procédures conservent un caractère administratif marqué.

Formes juridiques disponibles

Les entrepreneurs aux Comores peuvent choisir parmi plusieurs structures juridiques, chacune avec ses caractéristiques spécifiques :

Entreprise Individuelle

Structure la plus simple où une personne physique exerce une activité commerciale sous son propre nom. La responsabilité est illimitée et personnelle. Cette forme ne nécessite pas de capital minimum et convient aux petits commerces et services.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Forme juridique hybride combinant éléments de société de personnes et de capitaux. Les associés ont une responsabilité limitée à leur apport. La SARL peut avoir un ou plusieurs associés et offre une certaine flexibilité de gestion.

Société Anonyme (SA)

Structure adaptée aux grandes entreprises avec capital social divisé en actions. Les actionnaires ont une responsabilité limitée à leurs apports. Nécessite un conseil d'administration et une assemblée générale, avec des exigences de gouvernance plus strictes.

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Variante de la SARL avec un seul associé. Offre protection du patrimoine personnel tout en maintenant une structure simplifiée.

Société en Nom Collectif (SNC)

Société de personnes où les associés sont responsables solidairement et indéfiniment des dettes sociales. Moins couramment utilisée aux Comores mais juridiquement possible.

Étapes de création d'entreprise

Le processus de création suit une succession logique d'étapes administratives :

1. **Définition du projet** : Élaboration du business plan, identification du secteur d'activité et détermination de la forme juridique adaptée.
2. **Réservation de la dénomination sociale** : Avant l'immatriculation, il est recommandé de réserver auprès du registre du commerce le nom envisagé pour l'entreprise afin de vérifier sa disponibilité et d'éviter les conflits avec d'autres entreprises existantes.
3. **Établissement des statuts** : Rédaction des statuts constitutifs définissant les règles de fonctionnement de l'entreprise, la répartition du capital, les pouvoirs des dirigeants et les conditions de modification des statuts.
4. **Ouverture d'un compte bancaire professionnel** : Pour les sociétés (SARL, SA, etc.), ouverture d'un compte et versement du capital social. Les banques comorienne demandent généralement une attestation de versement du capital.
5. **Publication d'un avis de création** : Parution dans un journal d'annonces légales pour les sociétés, informant du public de la création imminente de l'entreprise.
6. **Dépôt du dossier d'immatriculation** : Soumission du dossier complet auprès du registre du commerce et du crédit mobilier avec tous les documents requis.
7. **Paiement des frais d'immatriculation** : Acquiescement des frais administratifs selon la structure juridique choisie.
8. **Obtention de l'immatriculation** : Délivrance du certificat d'immatriculation et attribution du numéro d'identification unique (numéro RCCM).
9. **Obtention du numéro d'identification fiscale (NIF)** : Enregistrement auprès de l'administration fiscale et attribution du NIF pour les déclarations et paiements d'impôts.
10. **Enregistrement auprès des organismes sociaux** : Affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les cotisations sociales des salariés.

Documents requis pour l'immatriculation

Le dossier d'immatriculation doit comprendre :

- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité du dirigeant ou des associés
- Statuts constitutifs de la société (original et copies)
- Attestation de dépôt du capital social auprès d'une banque
- Attestation de publication de l'avis de création dans la presse
- Avis de domiciliation du siège social (bail, attestation du propriétaire)
- Procès-verbal d'assemblée constitutive (pour les sociétés)

- Déclaration de conformité des statuts
- Lettre de demande d'immatriculation
- Justificatif de paiement des frais administratifs

Capital social et exigences financières

Les exigences en matière de capital social varient selon la forme juridique choisie. Pour l'entreprise individuelle, aucun capital minimum n'est requis. Pour les SARL et EURL, il existe théoriquement une flexibilité, bien que la pratique bancaire impose souvent un capital minimum. Pour les SA, un capital social plus important est généralement exigé.

Le capital peut être apporté en numéraire (espèces) ou en nature (biens, équipements). Les apports en nature doivent être évalués et justifiés dans les statuts.

Formalités spécifiques et obligations

Au-delà de l'immatriculation, plusieurs obligations s'imposent :

- **Affiliation fiscale** : Enregistrement auprès de la Direction Générale des Impôts et obtention du numéro NIF dans un délai requis.
- **Déclaration statistique** : Communication des données statistiques relatives à l'entreprise auprès des organismes de statistique gouvernementaux.
- **Respect des règles sectorielles** : Certaines activités (importation/exportation, secteur financier, etc.) requièrent des autorisations ou agréments spécifiques.
- **Conformité locale** : Obtention de permis municipaux ou d'autorisations locales selon le lieu d'implantation.
- **Tenue de la comptabilité** : Obligation de tenir une comptabilité régulière et de produire des états financiers annuels.

Délais et coûts approximatifs

Les délais de création varient généralement entre 2 à 4 semaines selon la complexité du dossier et la charge administrative du moment. Les coûts incluent les frais d'immatriculation au registre du commerce, les frais de publication, les frais bancaires pour l'ouverture de compte et les honoraires d'un éventuel conseil juridique. Ces coûts représentent généralement un montant modéré mais doivent être budgétisés dans le plan financier initial.

Conseils pratiques pour la création

- Faire appel à un professionnel du droit ou à un expert-comptable pour éviter les erreurs administratives.
- Vérifier la disponibilité du nom commercial auprès du registre avant d'engager des dépenses importantes.
- Anticiper les délais bureaucratiques en préparant tous les documents à l'avance.

- Consulter les autorités locales concernant les spécificités sectorielles et régionales.
- Maintenir une communication régulière avec les organismes administratifs pour éviter les rejets de dossier.
- Documenter chaque étape et conserver les preuves de paiement et d'accomplissement des formalités.



Zones franches et regimes speciaux - Comores

Zones Économiques Spéciales aux Comores

Les Comores, en tant qu'archipel de l'océan Indien, dispose de cadres juridiques et régimes spéciaux conçus pour favoriser l'investissement et le développement économique. Bien que le pays ne dispose pas actuellement de zones franches au sens strict comme dans d'autres pays africains, il existe des régimes d'investissement et des avantages fiscaux destinés à attirer les investisseurs étrangers et stimuler la création d'emplois.

Cadre Légal et Régulation des Investissements

Le cadre légal des investissements aux Comores est régi principalement par :

- **La Loi sur la promotion des investissements privés** : établit les dispositions générales pour les investisseurs
- **Le Code des investissements** : définit les avantages et incitations fiscales
- **L'Agence Comorienne de Promotion des Investissements (ACPI)** : organisme public responsable de l'accueil et du suivi des investisseurs

Ces cadres visent à simplifier les procédures administratives et offrir un environnement fiscal compétitif pour encourager les investissements directs étrangers dans les secteurs prioritaires.

Avantages Fiscaux et Incitatifs

Le régime fiscal comorien propose plusieurs avantages destinés aux entreprises de secteurs stratégiques :

Exonérations de droits de douane

Réduction ou exonération des droits d'importation sur les équipements et matières premières pour les projets déclarés d'intérêt public ou économique stratégique

Réduction d'impôt sur les sociétés

Possibilité de taux d'imposition réduits pour les entreprises opérant dans les secteurs prioritaires tels que le tourisme, l'agriculture, la pêche, et les industries manufacturières

Exonérations temporaires

Périodes de franchise d'impôts sur les bénéfices, notamment pour les nouvelles entreprises (généralement 2 à 5 ans selon le secteur)

Amortissement accéléré

Possibilité de déductions accélérées sur les investissements en immobilisations pour stimuler les investissements productifs

Secteurs Prioritaires et Économiques

Les Comores ont identifié plusieurs secteurs d'intérêt économique stratégique ouvrant droit à des régimes spéciaux :

1. **Tourisme et hôtellerie** : secteur crucial pour l'économie, bénéficiant d'incitations réglementaires
2. **Pêche et aquaculture** : ressources marines étant une richesse majeure
3. **Agriculture et élevage** : développement de la production agricole locale
4. **Énergie renouvelable** : exploitation du potentiel géothermique et solaire
5. **Industries manufacturières à faible impact** : transformation de produits locaux
6. **Services financiers et bancaires** : développement du secteur tertiaire

Procédures d'Installation et de Régulation

Pour bénéficier des avantages spéciaux, un investisseur doit suivre les étapes suivantes :

1. **Enregistrement auprès de l'ACPI** : présentation d'un dossier d'investissement détaillant le projet
2. **Étude du dossier** : examen par les autorités compétentes (délai variable selon la complexité)
3. **Accord d'agrément** : obtention d'un certificat d'agrément précisant les avantages accordés
4. **Immatriculation au registre du commerce** : formalités de constitution légale
5. **Enregistrement fiscal** : obtention du numéro d'identification fiscale

Régime Spécial : Secteur Touristique

Le secteur touristique bénéficie d'un régime particulièrement favorable aux Comores :

Exonérations douanières renforcées

Importation libre de droits du matériel d'équipement hôtelier et de restauration

Réduction d'impôt prolongée

Franchise d'impôt sur les sociétés pouvant s'étendre sur plusieurs années

Avantages fonciers

Possibilité d'accès à des terrains publics à conditions préférentielles pour des projets touristiques de qualité

Régime pour les Petites et Moyennes Entreprises

Reconnaissant l'importance des PME, les Comores offrent un cadre simplifié :

- Enregistrement fiscal simplifié et allégé
- Déclarations comptables moins exigeantes

- Accès à des crédits préférentiels auprès des institutions financières publiques
- Réduction des frais administratifs de création et de suivi

Incitations pour la Création d'Emplois

Les autorités comorienne encouragent les entreprises créant des emplois locaux. Les avantages peuvent inclure :

- Réductions fiscales proportionnelles au nombre d'emplois créés pour des résidents
- Allègements de charges sociales pour embauches de personnels qualifiés localement
- Subventions de formation pour développer les compétences de la main-d'œuvre

Protection des Investisseurs

Les Comores offrent un cadre légal de protection comprenant :

- Garantie de libre rapatriement des dividendes et bénéfices
- Protection contre l'expropriation sans compensation équitable
- Régime de change favorable pour les transactions en devises
- Accès à l'arbitrage international pour les litiges d'investissement

Défis et Limitations

Malgré ces dispositifs, certains défis subsistent :

- **Infrastructure limitée** : capacités portuaires et aéroportuaires encore en développement
- **Instabilité administrative** : changements fréquents de réglementation nécessitant une vigilance constante
- **Accès au financement** : disponibilité limitée de crédits à long terme
- **Ressources humaines** : nécessité de former des cadres locaux qualifiés

Informations de Contact Pratiques

Pour obtenir des informations détaillées et actualisées sur les régimes spéciaux :

Agence Comorienne de Promotion des Investissements (ACPI)

Organisme gouvernemental principal responsable de l'accompagnement des investisseurs. À contacter pour tout projet d'investissement impliquant une demande d'avantages fiscaux ou régimes spéciaux

Ministère des Finances et du Budget

Responsable de la politique fiscale et des exonérations accordées

Chambres consulaires

Chambre de Commerce et d'Industrie locale pour assistance administrative

Remarque importante : Les informations concernant les régimes spéciaux aux Comores évoluent régulièrement. Il est recommandé de vérifier directement auprès des autorités compétentes l'exactitude des dispositions en vigueur avant d'initier un projet d'investissement. Les délais administratifs, les taux d'imposition et les conditions d'éligibilité peuvent varier selon la période et la nature précise du projet.

